

FONDS DE DOTATION DUTOUR

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Déclaré le 27 Octobre 2012 à la préfecture de Paris



Siège Social
258, rue Lecourbe
75015 PARIS



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2014



Société d'Expertise Comptable
et de Commissaires aux Comptes
138, bd Haussmann - 75008 PARIS
Tél. 01.42.99.66.44 - Fax 01.42.89.31.63

Société Anonyme au Capital de 1.512.190 €uros - 652 059 213 R.C.S. PARIS - SIRET 652 059 213 00023 - NAF 6920Z

Aux Membres
du Fonds de Dotation DUTOUR

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels du **Fonds de Dotation DUTOUR**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

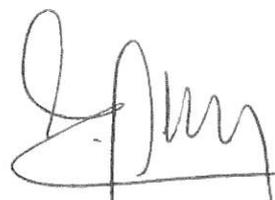
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 18 Mai 2015

Pour SOFIDEEC Baker Tilly
Membre de la CRCC de Paris



Halima BENSALAH
Responsable Technique
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associée
Membre de la CRCC de Paris



Christian ALIBAY
Directeur Général Délégué,
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Versailles

FONDS D'OUTOUR

Fonds de Dotation régi par la loi du 4 août 2008
Insertion au Journal Officiel du 27 octobre 2012

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2014

Siège social : 258 rue Lecourbe – 75015 PARIS Téléphone : 01.85.56.13.80
SIRET : 789209095 00015
Déclaration à la Préfecture de PARIS du 11 octobre 2012

FONDS DUTOUR

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF (en euros)

	Exercice			Ex. précédent 2013
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Immobilisations incorporelles	4 708 536	823 994	3 884 542	4 355 395
Frais d'établissement			-	
Concessions, brevets, licences			-	
Autres immobilisations incorporelles	4 708 536	823 994	3 884 542	4 355 395
Avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains			-	
Constructions			-	
Instal.techniques, mat. outillage			-	
Autres immobilisations corporelles			-	
Immobilisations en cours			-	
Avances et acomptes			-	
Immobilisations financières	-	-	-	-
Participations			-	
Autres titres immobilisés			-	
Prêts			-	
Autres immobilisations financières			-	
Total Actif Immobilisé	4 708 536	823 994	3 884 542	4 355 395
Stocks et en cours			-	
Avances et acomptes s/commandes			-	
Créances	61 141	-	61 141	177 051
Clients et comptes rattachés			-	
Autres créances	61 141		61 141	177 051
Trésorerie	492 814	-	492 814	37 896
Valeurs mobilières de placement	478 860		478 860	-
Disponibilités	13 954		13 954	37 896
Charges constatées d'avance			-	
Total Actif Circulant et charges const. d'avance	553 955	-	553 955	214 947
TOTAL DE L'ACTIF	5 262 491	823 994	4 438 497	4 570 342

FONDS D'OUTOUR

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

PASSIF (en euros)	Exercice	Ex. précédent
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 708 536	4 708 536
Réserves statutaires		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 247 145	-
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 37 577	- 247 145
Subv. d'investissement affect. biens renouvelables		
Provisions réglementées		
Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Subv. Invest. affectées. biens non renouvelables		
Total des Fonds propres	4 423 814	4 461 391
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des Provisions	-	-
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
Total des Fonds dédiés	-	-
Emprunts	-	-
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances, acomptes reçus s/commandes		
Dettes	14 683	108 951
Dettes Fournisseurs		
Dettes fiscales et sociales	10 891	-
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	3 792	108 951
Produits constatés d'avance		
Total des Dettes et Produits constatés d'avance	14 683	108 951
TOTAL DU PASSIF	4 438 497	4 570 342

FONDS DUTOUR

COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	Exercice 01/01/14-31/12/14	Ex. précédent 28/10/12-31/12/13
Produits d'exploitation		
Production vendue: -biens		
-services	963 900	679 887
Sous total	963 900	679 887
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges		
Autres produits		
Collectes		
Cotisations		
Total Produits d'exploitation	963 900	679 887
Charges d'exploitation		
Autres achats		
Charges externes	427 726	185 891
Impôts et taxes		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements	470 854	353 140
Dotations aux provisions		
Subventions accordées	350 000	388 000
Autres charges		
Total Charges d'exploitation	1 248 579	927 032
Résultat d'exploitation	- 284 679	- 247 145
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	247 103	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement		-
Total	247 103	-
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	-	-
Résultat financier	247 103	-
Résultat courant avant impôts	- 37 577	- 247 145
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital		
Reprises s/provisions et transferts de charges		
Total	-	-
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
Total	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices		
EXCEDENT OU PERTE	- 37 577	- 247 145

SOMMAIRE ANNEXE

1.	Faits majeurs de l'exercice	
1.1.	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables	1
2.	Informations relatives au bilan actif	
2.1.	Immobilisations incorporelles	2
2.2.	Amortissements des immobilisations incorporelles	2
2.3.	Actif circulant – Classement par échéance	2
2.4.	Valeurs mobilières de placement	2
3.	Informations relatives au bilan passif	
3.1.	Fonds associatifs	2
3.2.	Dettes – Classement par échéance	2
4.	Informations relatives au compte de résultat	
4.1.	Subventions accordées	3

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1. Evènements principaux de l'exercice

Par décision du conseil d'administration du 19 novembre 2014, le siège social a été transféré à PARIS (15^{ème}) 258 rue Lecourbe.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés et de l'avis 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2. Informations relatives au bilan actif

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par la valeur d'apport des usufruits temporaires portant sur :

- L'ensemble immobilier, rue de Seine à Paris, pour	3.220.000,00 €
- 6.449 parts du Fonds JEHAN	1.488.535,61 €

2.2. Amortissements des immobilisations incorporelles

La valeur comptable des usufruits est amortie sur une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} avril 2013.

Cette durée correspond à celle, stipulée dans les actes d'apports, pendant laquelle le Fonds DUTOUR bénéficie de l'usufruit des biens immobiliers et mobiliers.

2.3. Actif circulant – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

2.4. Valeurs mobilières de placement

Les 460 parts du FCP Fonds JEHAN sont comptabilisés pour leur valeur de souscription. Leur valeur liquidative au 31/12/2014 fait apparaître une plus value latente s'élevant à 5.855 €.

3. Informations relatives au bilan passif

3.1. Fonds associatifs

La dotation non consommable du Fonds DUTOUR, d'un montant de 4.708.535,61 €, est constituée par les valeurs des usufruits temporaires du bien immobilier et des parts du FCP Fonds JEHAN, constatées dans les actes notariés d'apports en date du 22 mars 2013, à savoir :

- Pour le bien immobilier	3.220.000,00 €
- Pour les parts du FCP Fonds JEHAN	1.488.535,61 €

3.2. Dettes – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les dettes est inférieure à un an.

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Subventions accordées

Lors de sa réunion du 19 novembre 2014, le conseil d'administration du Fonds DUTOUR a décidé d'accorder, pour l'année 2014, une subvention d'un montant de 350.000 € à la Fondation Saint Jean de Dieu.